

Le Président

COURRIER ARRIVÉ LE

- 5 MARS 2021



Monsieur Olivier DAMEZ
Vice-Président
Gaillac Graulhet Agglomération
Técou BP 80133
81604 GAILLAC Cedex

Vos réf. Camille BURGUIERE
Dossier suivi par Katia ABRANTES
Email : k.abrantes@tarn.cci.fr

Albi, le 23 Février 2021

Objet : Avis Modification n°1 Plan Local d'Urbanisme de Cadalen.

Monsieur le Vice-Président,

En application de l'article L. 153-40 du Code de l'Urbanisme, vous sollicitez l'avis de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Tarn concernant la modification n°1 du P.L.U. de Cadalen. Mes services ont étudié le dossier avec attention.

Les modifications présentées dans le document portent essentiellement sur la réglementation ou des périmètres ou OAP plutôt liés à l'habitat (zones U1, U2 et AU0) ou aux zones agricoles (A). Elles ne portent pas atteinte aux entreprises présentes ou qui pourraient s'installer sur la commune.

Aussi, j'ai le plaisir de vous adresser un avis favorable de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Tarn concernant la modification n° 1 du PLU de Cadalen.

Mes services restent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Vice-Président, en mes sincères salutations.

Michel BOSSI



